

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical Délibération de la séance du jeudi 2 février 2023

Membres du comité syndical				Délibération n° 2302
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Demande de renouvellement de classement de l'École Nationale de Musique de Villeurbanne
9	6	3	3	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Non

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Reçu le **07 FEV. 2023**

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne, à Madame Guillas
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon, à Madame Subai

Excusé(e)s : Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon

Délibération n°2302 – Renouvellement de classement pour les Etablissement d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la procédure mise en place par l'Etat pour l'ensemble des Etablissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique contrôlés, nous proposons aux membres du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD d'approuver et d'autoriser la demande de renouvellement de classement en seconde catégorie (Conservatoire à Rayonnement Départemental) associée au dossier de classement transmis au Ministère de la Culture et de la communication.

Il est proposé aux membres du syndicat mixte de gestion de voter la présente délibération.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent et autorisent le Président à signer la demande de renouvellement de classement en seconde catégorie associée au dossier de classement transmis au Ministère de la Culture et de la Communication.

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
49, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27

Stéphane FRIOUX

Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne